

**RELEVÉ DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - INTERNET HAUT DEBIT
du mercredi 03 juillet 2019**

Participants : Jean-Marc JAVAUX, Gilles MARTINET, Antonio AVENIA, Gilles MAINIER, Laurent PERNOT, Olivier PERRIN, Christian TERRASSON, Fabrice TONGHINI, Georges MIGNOT et Rachid MAMMERI (Haute-Saône Numérique).

Excusés : Cédric LALEAUX et Franz WURGES.

• **Présentation du déploiement de la fibre optique par HSN :**

Monsieur MAMMERI expose l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique et de l'internet à très haut débit sur le département (hors secteur Vesoul dévolu à Orange).

Il précise que ce déploiement va entrer dans sa seconde phase à savoir la mise en place du FTTH (arrivée de la fibre jusqu'à l'habitation), l'objectif étant de réaliser cette opération pour les 130 000 prises envisagées à l'horizon 2025.

Pour cela, HSN aura recours à un contrat « affermage-concession » (affermage pour les 50 000 premières prises, concession pour les 80 000 suivantes, HSN restant propriétaire des réseaux à terme).

Un ordre de priorité de déploiement a d'ores et déjà été établi :

- 1 secteur Gray
- 2 secteur Vallée de l'Ognon
- 3 secteur de Lure
- 4 secteur de Villersexel
- 5 secteur de Port-sur-Saône
- 6 secteur de Luxeuil
- 7 secteur d'Héricourt (adhésion à HSN en 2018)

Il rappelle également que le coût demandé aux habitants, via la participation des Communautés de Communes est de 9€/an/habitant pendant 10 ans et que le service devrait être bénéficiaire à l'issue du déploiement grâce à la part que devront verser les opérateurs internet à HSN.

• **Mise en place de nouvelles conventions avec les opérateurs sur la propriété des fourreaux :**

Après exposé des 2 types de convention relatives aux travaux d'enfouissement, la commission souhaite :

- La mise en place d'une convention de type A pour l'ensemble des communes du département afin de rendre les communes propriétaires des futurs fourreaux.

Après exposé des conditions de mise en œuvre des fourreaux télécom dans le cas des extensions de réseau, la commission souhaite :

- La mise en place d'une nouvelle convention afin de rendre possible la location des fourreaux à titre onéreux aux opérateurs, les communes restant propriétaires des futurs fourreaux.

• **Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage du câblage des fourreaux :**

La Commission, après avoir pris connaissance des problématiques actuelles liées aux délais d'intervention d'Orange lors des opérations de dissimulation, souhaite :

- L'étude de la faisabilité de la maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage du câblage des fourreaux par le syndicat lors de ces opérations.
- La négociation des conditions inhérentes avec une participation financière d'Orange.

Diffusion :

- Les membres du Bureau Syndical
- Les membres de la commission « Communications électroniques–Internet Haut Débit »